



COMITE TECHNIQUE DU 26 NOVEMBRE 2021 A 16H00

Un comité technique avec le nouveau directeur départemental et de nouveaux élus issus des dernières élections cantonales, sous la présidence de Mme Michelle Lacoste. Un ordre du jour très dense, mais une séance placée sous le signe des échanges avec le nouveau directeur et une participation active et intéressée des nouveaux élus.

Bon nombre de sujets ont été abordés au cours de ces 3 heures d'instance : recrutement, vocation SPP et SPV, attente au CH, carence, avancement de grade SPP ainsi que la pérennisation du financement de Bordeaux Métropole.

Un point est également fait aux membres de l'instance sur les projets de décrets en cours ainsi que sur les résultats des écrits du concours SPP.

Comme indiqué lors de la rencontre **du 3 novembre** avec les organisations syndicales, les dossiers en lien avec les attentes au CH, dont la mise en place de la dépose assise, la fiche bilan et les carences ont été soumis à cette instance :

- Renforcement des CIS Bruges, Mérignac et Villenave d'Ornon
- Expérimentation de la création d'une garde officier santé au CODIS
- Présentation du bilan des POJ et fiche bilan des 1^{ers} secours expérimentale (pour information)

Ces dossiers, parmi d'autres, démontrent une volonté réelle et conforme aux annonces faites lors des différentes rencontres, de prendre en compte et de chercher à résoudre les problématiques rencontrées par les SP de la Gironde.

Une réunion pré-comité technique (19 novembre) avait déjà permis de présenter des éléments et d'en faire modifier certains.

Renforcement CIS Bruges, Mérignac et Villenave d'Ornon et Bilan des POJ

Si la CFDT s'est déclarée satisfaite concernant ces 3 centres et notamment la prise en compte de la spécificité de Bruges en difficulté depuis de nombreuses années, des remarques ont été faites concernant :

- La Benauges et Ornano : ces centres sont également centre ressources pour des spécialités. Cette particularité n'est pas actuellement prise en compte.

Plus largement, le calcul des POJ est à revoir. Les POJ actuellement calculés prennent en compte les spécialistes (non disponibles pour le courant pendant leur semaine d'astreinte spécialité) ainsi que les agents affectés au vaccinodrome ou les agents en disponibilité.

Or, le POJ devant s'entendre comme le potentiel permettant de faire un départ immédiat, les chiffres présentés ainsi que les conclusions avancées sont à revoir pour la CFDT.

Réponse en séance : ce calcul sera effectivement revu dans l'avenir avec la mise en place d'un outil de supervision pour 2023. A suivre...vote CFDT : pour

✚ **Expérimentation de la création d'une garde officier santé au CODIS**

- Mesure annoncée et très attendue pour réguler le relationnel avec le SAMU : mise en place d'un officier infirmier SPV avec une montée progressive du temps de garde afin d'atteindre une garde 24H/24, à **titre expérimental pour 1 an à compter du 1^{er} décembre 2021 (fiche de poste au prochain CT)**.
- La CFDT a fait part de son souhait d'étendre durant la période expérimentale cette garde aux médecins, la crainte étant que le médecin du SAMU prenne le pas sur un infirmier. **Réponse : pour le moment, le dispositif est inchangé le temps de l'expérimentation. Vote CFDT : pour**

✚ **Bilan LDG et proposition d'évolution - planning prévisionnel pour 2022**

- Un bilan est présenté avec des modifications pour les SPP (mises en annexe 1 avec modifications en rouge) ainsi que le planning pour 2022 (annexe 2). Pour la CFDT, les propositions de % par bloc ne sont pas suffisantes. **La mobilité et l'avancement de grade pour les SPP restent, à défaut d'affichage de la répartition par critères, sujets à des appréciations non objectives dans les choix. Le temps au CTA (5 ans) reste également inchangé.**
- De plus, le **critère de pénibilité (affecté dans un CIS diurne/nocturne ou dans un cis à forte sollicitation par exemple) dans le cadre de l'avancement de grade est supprimé.**
- Les agents dont la candidature n'a pas été retenue ne reçoivent pas de courrier de refus : ce point sera modifié à l'avenir, le directeur valide en séance notre demande.
- **La direction ne souhaite pas afficher les % par critère et sous critère afin de ne pas s'inscrire dans un système trop contraignant.**

L'absence de réelle clarté dans les critères a motivé le vote contre de la CFDT sur ce dossier, seule (UNSA pour). Il est donc adopté en l'état. Notre organisation syndicale continuera de travailler afin qu'une plus grande transparence et équité dans la mobilité soit prise en compte.

✚ **Réactualisation du recueil de formation et Bilan des compétences 2022**

- La question du **temps de formation a été abordée par la CFDT** ainsi que l'organisation inadaptée du plan de formation (sur 3 ans). Il est heureux d'entendre qu'il n'est pas cohérent qu'un agent se formant doive du temps supplémentaire...la situation sera revue... **Vote CFDT : pour**

✚ **Modification de l'organigramme du GIT**

- La CFDT avait en 2017 fait une déclaration au CT concernant les conditions de travail au sein du GIT. 2 modifications d'organigramme et la situation a pourtant continué à se dégrader.

- La modification prévoit un 2^e adjoint et un futur recrutement de chef de groupement relevant de la filière technique. La CFDT sera attentive ...tout en regrettant l'érosion constante des effectifs (départs massifs d'agents de ce groupement)... **Vote CFDT : pour**

🚧 **Note modalité de gestion des astreintes des personnels en régime cyclique**

Pour information, ce dossier a soulevé un questionnement de la CFDT sur la position de repos avec un positionnement en astreinte téléphonique donc en position de travail...ce qui est incohérent !

🚧 **Traitement en cours d'une violation de données à caractère personnel**

Un problème en interne a mené à la mise à disposition intempestive de données personnelles au sein du SDIS ...

Autre dossier présenté pour avis (vote pour à l'unanimité) :

- Rapport social unique 2020 : photographie du SDIS au 31/12 /20
- Réactualisation du recueil de procédure et de gestion du temps de travail (5, 7-1, 17, 18, 19, 20, 20B, 21, 22, 23, 30, 33, 37,39, 41, 42)
- Modification du tableau des emplois : transformation d'1 poste de B administratif en B technique au GPAT, transformation d'1 poste B technique en A technique au GIT, transformation de 2 postes en B administratif en C administratif au GFCP
- Modification de l'organigramme du GPAT
- Modification du règlement relatif à la Prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de substances psychoactives

Pour information :

- Dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour le chauffeur de direction
- Fermeture du SDIS en 2022 : **27 mai, 6 juin, 15 juillet et 31 octobre**

QUESTIONS CFDT :

- Mise en place du **télétravail** et PCA : seront inscrits au comité technique de 2022. **Enfin !!!! Une issue favorable à des demandes de la CFDT renouvelées depuis plusieurs années**
- Fonctionnement de la commission formation : les chiffres seront communiqués